

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

19/10/2020

Dossier complet le :

19/10/2020

N° d'enregistrement :

f09320p0242

1. Intitulé du projet

EXTENSION DU CAMPING MUNICIPAL DES 2 GLACIERS

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MAIRIE DU MONETIER LES BAINS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Jean-Marie REY, Maire en exercice

RCS / SIRET

21050079900015

Forme juridique

collectivité

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
42a	camping existant 70 emplacements. Extension de 30 emplacements+3 HLL

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Extension du terrain de camping
- 70 emplacements existants
- Aménagement de 30 emplacements à l'amont du terrain avec le minimum d'impact sur le terrain existant
- Construction de 3 logements type HLL
- Construction d'un bloc sanitaire
- Construction d'un garage à vélo
- Traitement paysagé dans la continuité du paysage existant : bocages bosquets, taillis au milieu des champs

4.2 Objectifs du projet

- Terrain de camping actuel trop petit en pleine saison d'été
- L'extension de 30 emplacements répond à la demande
- L'extension avec le minimum d'aménagement et de construction permet de limiter son impact sur l'environnement
- Le classement 2 étoiles est conservé car correspond à la demande de la clientèle de randonneurs, pratiquants de la montagne, cyclistes, sportifs et familles
- L'implantation de 3 HLL permet de diversifier l'offre
- La construction du bloc sanitaire et du garage à vélo sont nécessaires selon les besoins des 30 nouveaux emplacements et de la clientèle

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Les travaux d'aménagements et de construction sont prévus sur plusieurs intersaisons.
- Les travaux devront avoir le minimum d'impact sur l'environnement : limitation des voies intérieures nouvelles (quantité, largeur) , limitation des terrassements aux plateformes pour tente uniquement, emplacements en herbe uniquement.
- Les plantations seront exclusivement d'essences locales et réalisées dans la continuité de l'existant sous forme de bocage.
- Les constructions (3 logements HLL et 1 bloc sanitaire) seront réalisés dans un objectif d'intégration dans l'environnement existant (hauteurs et volumes limités, matériaux choisis (bois, enduits en harmonie avec le paysage...).
- L'aire de jeu, et l'aire conviviale de barbecue et tables sont prévues avec le minimum de terrassement de revêtement amortissant (en matériaux naturels)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- L'extension et son local de sanitaire ne seront ouverts qu'en pleine saison d'été. L'espace restera « naturel » non exploité le reste de l'année.
- L'extension ne sera pas déneigée en hiver, les aménagements et la construction vont se fondre dans le paysage actuel.
- Le secteur des logements HLL ne sera accessible que par les piétons pour limiter les terrassements pour les accès et éviter le stationnement de véhicules dans ce secteur.
- Les logements HLL sont implantés à environ 50cm au-dessus du sol naturel pour et ainsi les herbes sauvages autour des logements pourront pousser naturellement sans nécessité de tonte régulière.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Camping existant : Autorisation d'Aménager un terrain de Camping AC0507902B0001 accordé le 18/06/2003

Projet d'extension : Permis d'Aménager à déposer en 2020

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface en m ² : 45.250 m ² Plus grande longueur en m : 321 m Plus grande largeur en m : 223 m	

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Adresse : Camping des Deux Glaciers
– Route du Casset – 05220 LE
MONETIER LES BAINS
Longitude : 6°50'98 "79
Latitude : 44°97'60 "86

Coordonnées géographiques¹

Long. 6 ° 50 ' 98 " 79 Lat. 44 ° 97 ' 60 " 86

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☒	☐	Massif des Ecrins
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Arrêté Préfectoral 2014-330.0012
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Arrêté préfectorale 2008-163-5 du 11/06/2008 +05-2019-08-28-003 du 28/08/2018
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☐	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Aucune incidence sur les risques naturels
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet d'extension du terrain de camping selon les éléments décrits aux paragraphes ci-dessus 4.1 4.2 4.3.1 et 4.3.2 a pour but d'augmenter la capacité actuelle du terrain de camping pour permettre à plus de personnes de pouvoir profiter du milieu naturel et les activités associées qu'offre Le Monétier les Bains et la vallée de Serre Chevalier.

Lorsque vous vous promenez dans le terrain de camping actuel en automne, vous constatez que l'herbe repousse, les champignons sortent sur les emplacements, les pommiers locaux donnent des fruits et les buissons sont pleins de baies.

A cette saison, les oiseaux et la faune locale de réapproprient ces zones d'herbes buissons et bocages.

Le projet se veut une prolongation de cet aménagement existant avec moins de bitume et moins d'emplacements avec surfaces en stabilisé.

Le projet d'extension du terrain de camping se veut exemplaire concernant le respect du site et de l'environnement, avec les préconisations suivantes :

- limiter les voies intérieures sans distribuer tous les emplacements par des voies à automobiles
- proposer des emplacements en herbes uniquement, nécessitant le minimum de terrassement (talus de 50cm maximum)
- conserver les arbres, les bosquets et taillis, les pierriers, buttes, existants.
- planter des arbres d'essences locales dans la continuité des arbres existants

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
-Annexe 1 -Plan de situation -photos paysage proche et paysage lointain -plan périphérie projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Le Monétier les Bains

le,

16 Octobre 2020

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Jean-Marie REY,
Maire du Monétier les Bains

